

Correspondance

Le kiosque minitel, par Marcel Thué

Nous avons reçu de Marcel Thué copie de la note qu'il a adressée à la Commission de terminologie au sujet de l'emploi du mot "kiosque" en télématique.

Présentation du terme kiosque

Définition proposée : Service offert par un opérateur qui connecte un usager à un fournisseur de services à valeur ajoutée, selon lequel l'opérateur assure la facturation et le recouvrement de la totalité des sommes dues par l'utilisateur, et reverse au fournisseur de services la part qui lui revient.

Historique : Le terme "kiosque" est un néologisme de sens proposé en 1983 pour désigner un mode de rétribution des services fournis par les fournisseurs de services du système vidéotex Teletel : l'opérateur du réseau facture, en plus des sommes qui lui sont dues pour la connexion du client au fournisseur de services, celles correspondant à la rétribution du fournisseur ; il en encaisse le montant total et reverse au fournisseur la part qui lui revient.

Le mot kiosque a été choisi par analogie avec le kiosque à journaux, où le client verse au titulaire du kiosque une somme qui est répartie entre l'éditeur du journal et le distributeur qui l'achemine ; à l'origine, ce service était réservé aux agences de presse, en plus des organismes remplissant une mission de service public ; il a été ensuite étendu à tous ceux qui assurent un service vidéotex avec rétribution de fournisseurs de services.

Le kiosque associé à un service vidéotex a ultérieurement été appelé "kiosque télématique" pour le distinguer du système analogue associé à un service "audiotex", qui permet la connexion à un fournisseur de services par un circuit téléphonique et qui est appelé "kiosque téléphonique" ; on a aussi proposé un "kiosque internet" fondé sur le même principe pour la consultation de serveurs du réseau Internet par un circuit téléphonique.

Le service kiosque est parfois appelé "service à revenus partagés" par analogie avec les "services à coût partagé".

Extrait du dictionnaire Robert : KIOSQUE {kjo'sk] n.m. -2 {b] Anal. de fonction. Système de vente de services par téléphone ou par minitel.

Extraits de textes utilisant le terme kiosque : *Minitel story, les dessous d'un succès*, M. Abadie, Faire, Paris, 1988, chap. "la naissance du kiosque". *Micro-informatique et minitel, connexion et application*, P. Reynaud, B. Rugeot, Sybex, Paris, chap. 11 "les services Teletel". *Utiliser le videotex*, J. Pautier, Masson, Paris, 1985.

A ce sujet, Philippe Picard écrit à Marcel Thué : "... J'ai modestement été associé à la gestation du kiosque à deux titres : - Le kiosque a été un facteur déterminant pour utiliser Transpac, le seul réseau doté des outils (nécessaires), ... mais le dossier était chaud... - J'ai participé à la réunion présidée par Jacques Dondoux au début de 1983 pour adopter et planifier le kiosque... Un problème essentiel était la mise en œuvre des paliers de taxes différentes.... alors que le réseau était encore majoritairement crossbar et qu'il fallait "pucifier" ces centraux par des boîtiers électroniques en coupure sur les joncteurs d'abonnés... Mais les marchés avec les fournisseurs de ces boîtiers étaient en retard !